



Mot du Coordonnateur National

En pleins pieds dans la phase d'investissements



Chers lecteurs, c'est avec un immense plaisir que je profite de cette tribune pour vous saluer. Il y a trois mois de cela, la Coordination Nationale REDD publiait son tout premier bulletin

trimestriel d'information sur les activités liées au processus REDD+. L'admission de la RDC dans le pipeline du Fonds Carbone de la Banque Mondiale, prélude au développement d'un programme juridictionnel de réduction d'émissions d'envergure, en l'occurrence le Programme RE de Mai-Ndombe, était l'un des sujets phares de ce premier numéro. Mais depuis lors, la dynamique qui a toujours marqué l'évolution du processus en RDC ne s'est pas enrayée. Bien au contraire. Elle s'est poursuivie par un pas de géant, sanctionné par l'achèvement officiel de la phase de préparation, couronnant ainsi les efforts engagés par toutes les parties prenantes depuis le démarrage du processus en 2009.

Ce deuxième numéro rappelle les progrès accomplis par la RDC dans cette première phase et qui la positionnent comme étant « arrivée au point où elle doit avancer dans la phase de mise en œuvre avec des programmes de réduction d'émissions réelles, en vue de délivrer des bénéfices réels, aussi bien pour les communautés locales, pour le pays et pour le monde ». Il présente par ailleurs un panorama des chantiers jugés prioritaires pour les étapes à venir. Comme celui de mieux assurer l'Information, l'Education et la Communication pour un meilleur ancrage du processus auprès des différentes parties prenantes.

Dans ce registre, il est d'ailleurs proposé la restitution des travaux de l'atelier portant intégration des thématiques des changements climatiques et de la REDD+ dans le programme de l'enseignement primaire et secondaire. Il en est de même des travaux de l'Université REDD+ tenue à Kisangani, la 2ème du genre en province, après celle de Bandundu en 2014, avec un zoom sur les principales

SOMMAIRE

1. lutte contre les changements climatiques, la RDC a transmis sa contribution au bureau de la COP 21
2. La RDC reconnue comme premier pays pilote FCPF (Banque Mondiale) à avoir finalisé sa phase de préparation au processus REDD+
3. Première édition université REDD+ en province orientale
4. Les changements climatiques et la REDD+ s'invitent dans l'enseignement
5. Atelier de conception du Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe (ER-Programme)
6. Les projets pilotes et initiatives REDD+ livrent leurs premières expériences
7. Focus : vers une filière de production durable du bois énergie
8. Une pensée pieuse pour l'Expert Théodore TEMBO
9. Arrêt sur image: Le Ministre de l'Environnement et Développement Durable face à la presse

résolutions qui ont sanctionné cet important forum, destiné à renforcer la dynamique REDD+ à l'échelle provinciale.

Ce numéro définit également les grands axes stratégiques d'interventions dégagés par les porteurs de projets et initiatives REDD+ qui ont livré les premières leçons de leurs expérimentations à la faveur des ateliers dits de capitalisation. Dans ce numéro, un focus est fait sur le développement de la filière de production durable du bois-énergie.

Les grandes lignes de la Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN) transmise par la RDC au bureau de la COP 21 de Paris, dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques sont également présentées dans ce bulletin.

Une triste note a cependant terni une année pourtant marquée par autant d'avancées significatives. Il s'agit de la disparition de notre collègue Théodore TEMBO qui pilotait le déploiement du processus REDD+ en provinces et dont un portrait est peint dans ce numéro.

Victor KABENGELE wa KADILU

Lutte contre les changements climatiques

La RDC a transmis sa contribution au bureau de la COP 21

Dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la RDC projette, à l'horizon 2030, un taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 17%. Cet objectif est formulé dans sa Contribution Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN), récemment transmise au bureau de la COP 21 de Paris, a été portée à la connaissance de l'opinion nationale et internationale par son Ministre de l'Environnement et Développement Durable, Bienvenu LIYOTA, lors d'une conférence de Presse tenue à Kinshasa. Ces efforts sont toutefois conditionnés par l'« accès aux fonds suffisants » et à l'« appui technique nécessaire » afin d'accompagner la vision d'émergence du pays à l'horizon 2030, besoins estimés à 21,622 milliards de dollars américains. Ci-dessous le résumé exécutif de cette CPDN.



De gauche à droite M. Vincent KASULU, SG à l'EDD, M. Bienvenu LIYOTA, Ministre de l'EDD, M. Alain BUSSY, Dircab du Ministre

La Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) de la RDC porte sur la période 2021-2030. Elle concerne les deux aspects complémentaires des changements climatiques, à savoir l'adaptation et l'atténuation.

Le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévue en l'an 2030 est de 17 %, ce qui représente environ 77 millions de tonnes Equivalent CO₂. Cette contribution à l'effort mondial d'atténuation est conditionnée par l'accompagnement de la vision de développement vers l'émergence du pays à l'horizon 2030, tel que envisagé dans le cadre de la matérialisation de la Révolution de la modernité.

Les besoins en financement de la CPDN de la RDC s'élèvent à 21,622 milliards d'USD, dont 12,54 milliards d'USD pour la mise en œuvre des initiatives d'atténuation annoncées et 9,08 milliards d'USD destinés aux mesures d'adaptation.

Les mesures d'atténuation proposées concernent les trois plus importants secteurs à savoir l'agriculture, les forêts et l'énergie. Ces mesures portent dans le secteur de l'énergie sur l'hydro-électrification, l'amélioration de la filière bois-énergie et l'amélioration du transport. Dans le secteur de l'agriculture, les initiatives portent sur la sédentarisation agricole, le développement de l'agriculture intensive et de l'agro-industrie. Enfin, en ce qui concerne le secteur des forêts, les mesures d'atténuation relèvent de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts ainsi que du renforcement du stock de carbone.

Compte tenu de son étendue et de sa vulnérabilité aux changements climatiques et pour améliorer sa résilience, la RDC a inscrit dans sa CPDN des mesures relevant du Programme d'Action National d'Adaptation. Ces mesures concernent essentiellement l'agriculture, les forêts et la protection du littoral.

La CPDN intègre aussi d'autres mesures d'adaptation en réponse aux actions d'atténuation proposées dans les secteurs de l'énergie et du transport. En effet, les résultats escomptés des initiatives relatives à l'amélioration de l'accès à l'énergie propre (hydroélectrique) et le transport vont induire une amélioration globale du cadre de vie, susceptible d'augmenter les rejets des eaux usées et des déchets.

Le traitement de ces nuisances additionnelles dans le cadre des efforts d'adaptation contribue à l'atténuation significative des émissions des gaz à effet de serre. Il s'agit donc de mesures complémentaires à co-bénéfiques: atténuation/adaptation.

A cet égard, et compte tenu des coûts additionnels relatifs aux initiatives d'adaptation et d'atténuation susmentionnées, la RDC soumet sa contribution sous condition d'avoir accès aux fonds suffisants et à l'appui technique nécessaire.

Tout en contribuant à l'effort international de lutte contre les changements climatiques, la RDC compte à travers la mise en œuvre de sa CPDN atteindre des objectifs de croissance verte et de développement durable.



La RDC, reconnue comme premier pays pilote FCPF (Banque Mondiale) à avoir finalisé la phase de préparation au processus REDD+

C'est officiel. La RDC a achevé sa phase de préparation au processus REDD+. A l'issue de leur 19ème session, les Membres du Comité des Participants du Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (CP/FCPF), réunis fin mai à Washington, ont approuvé le rapport d'auto-évaluation de la phase de préparation (Readiness-Package), présenté par la RDC. La RD Congo devient ainsi le 1er des 47 pays pilotes REDD+ du FCPF à avoir bouclé cette phase cruciale.

Destiné à récompenser les efforts des pays forestiers tropicaux en développement dans leur lutte contre les changements climatiques, le processus REDD+ est mis en œuvre en trois phases : (i) la phase de préparation (Readiness), qui vise par le renforcement des capacités à mettre en place l'infrastructure nationale indispensable pour accéder aux paiements basés sur les résultats ; (ii) la phase de mise en œuvre, consacrée à l'expérimentation à travers les politiques et réformes-clés, ainsi que les investissements, et (iii) la phase de paiements basés sur les résultats Mesurés, Reportés et Vérifiés (MRV).

Afin de permettre aux pays engagés dans le programme d'évaluer leur état d'avancement dans la mise en œuvre du processus, le Comité des Participants du FCPF avait édicté une batterie de critères et indicateurs à suivre.

Des « progrès substantiels »

Sur les 34 critères édictés par le FCPF, la RDC a accompli des « progrès substantiels » dans 26 critères tandis que 8 seulement ont été jugés « progrès satisfaisants ». La délégation de la RDC, conduite par M. Alain Bussy, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et Développement Durable, accompagné de M. Victor Kabengele, Coordonnateur National REDD+ et M. Guy Kajemba, délégué de la société civile, s'est notamment appuyée sur les avancées remarquables réalisées pour soutenir que « la RDC est arrivée au point où elle doit avancer dans la phase de mise en œuvre avec des programmes de réduction d'émissions réelles, en vue de délivrer des bénéfices réels, aussi bien pour les communautés locales, pour le pays et pour le monde ». Ces avancées remarquables

dont M. Victor Kabengele a fait état, concernent notamment : (i) la Stratégie Nationale REDD+, validée en Conseil des Ministres, en novembre 2012 ; (ii) l'établissement du Fonds National REDD+, le bras financier de la Stratégie Nationale REDD+ ; (iii) la mise en œuvre du Programme d'Investissement pour les Forêts (PIF) ; (iv) l'incorporation dans la Matrice de Gouvernance Economique des réformes REDD+, dans le secteur de l'Aménagement du Territoire (AT) et de la tenure foncière ; (v) la validation par la Banque Mondiale, en avril 2015, des instruments de sauvegardes sociales et environnementales ; (vi) le développement d'un programme juridictionnel d'envergure pour la réduction des émissions dans la Province de Maï-Ndombe, avec la signature de la Lettre d'Intention avec la Banque Mondiale pour l'achat par cette dernière de 10 Mt de crédits carbone, et (vii) la coordination harmonieuse et réussie des différents financements des partenaires (FCPF, UN-REDD, CBFF, donateurs bilatéraux) qui ont appuyé la phase de préparation.



Photo souvenir des participants à la 19e session du Comité des Participants du FCPF - Photo FCPF

Une vision stratégique du Gouvernement

Toutes ces avancées, a fait savoir M. Alain Bussy, ont été facilitées par une vision et un engagement politique de très haut niveau, tel que confirmé par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Joseph KABILA, lors du Forum de Haut niveau sur « les forêts, les changements climatiques et le développement de la RDC », tenu en 2011. Cette vision, fondement de la Stratégie nationale REDD+, est en parfait alignement avec le Document de développement quinquennal du pays, le DSCR2, qui a incorporé un quatrième pilier « Environnement, Changements Climatiques et Gestion durable des ressources forestières ». Enfin, la perception du mécanisme REDD+ comme étant un outil de développement qui renforce la gestion durable des ressources naturelles et permet d'améliorer les conditions de vie des communautés locales et d'assurer la réduction de la pauvreté.

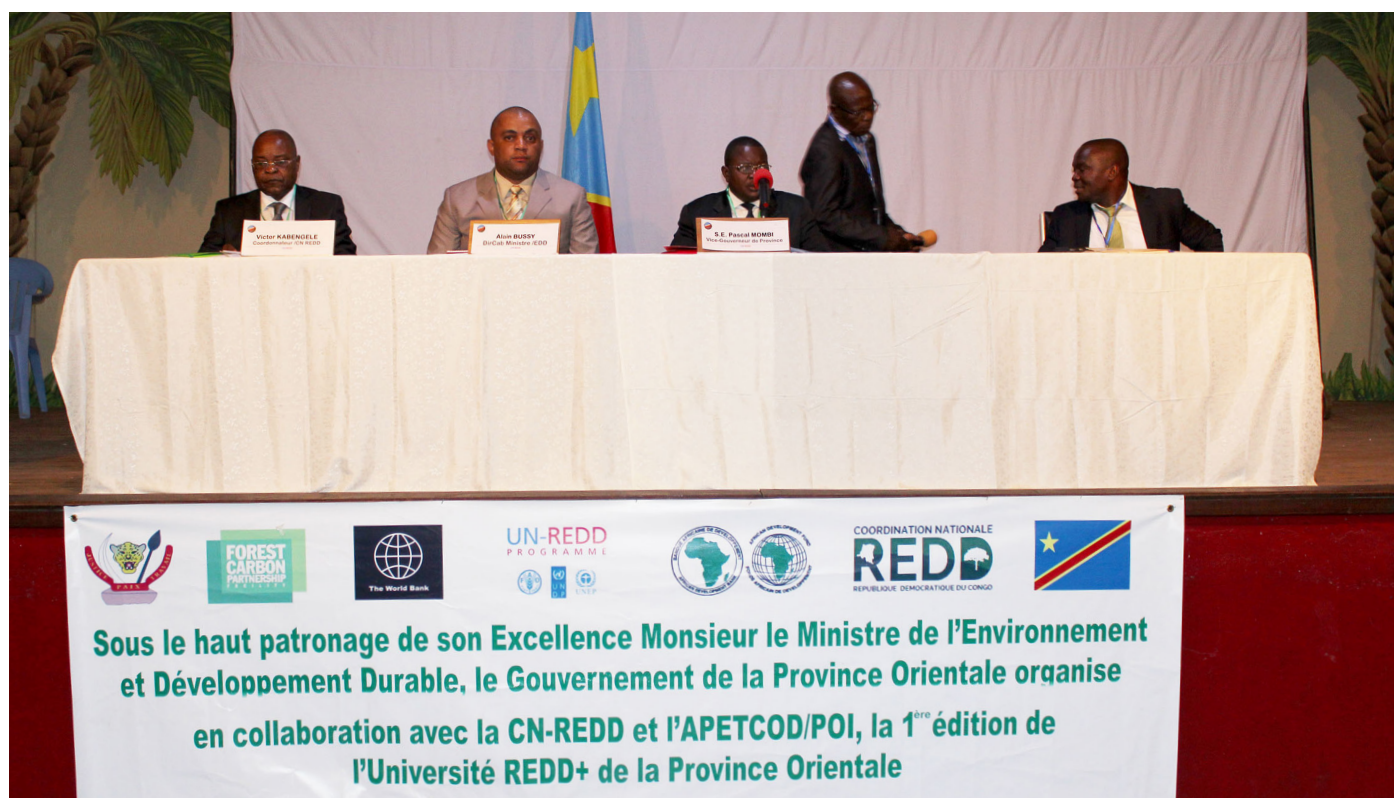
Un pays modèle

Officiellement engagée dans le processus REDD+ depuis 2009, la RDC doit son succès dans l'implémentation de ce mécanisme au caractère inclusif et participatif des parties

prenantes dans les activités qui menées par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, à travers la Coordination Nationale REDD. C'est cette même approche qui a été suivie pour la tenue des consultations multipartites ayant abouti à la validation au niveau national du Rapport présenté à Washington. Le délégué de la Société civile, Guy Kajemba, a salué la transparence du processus de consultations menées à cet effet et surtout la qualité de la méthodologie développée pour recueillir et intégrer les observations formulées par les différentes parties prenantes. Nonobstant les questions liées aux arrangements institutionnels, à la mise en œuvre du Plan de travail pour les activités restant à couvrir ainsi qu'à la communication avec les communautés locales et peuples autochtones, les Membres du Comité des Participants ont encouragé et félicité la RDC pour avoir atteint ce résultat. Et ce, en dépit des contraintes liées aux questions de gouvernance, des capacités humaines et d'infrastructures, lesquelles contraintes ne l'ont pas empêchée de devenir le premier pays FCPF à avoir finalisé la phase de préparation au processus REDD+.

Première Edition Université REDD+ en Province orientale La création d'une taxe carbone préconisée

L'implication de la RDC en faveur du processus REDD+, dont il passe pour un pays modèle, s'affirme chaque jour un peu plus. A Kisangani, chef-lieu de la Province Orientale (ndlr : la Province a été récemment démembrée à la suite du nouveau découpage territorial), les participants à la 1ère Université REDD+ organisée, du 13 au 16 août 2015, dans cette province ont préconisé la mise en place d'un mécanisme interne d'imposition, à l'image d'une taxe carbone, afin d'alimenter le Fonds National REDD



Ouverture des travaux de l'Université REDD+ Province Orientale - Photo CN-REDD

Cette résolution, approuvée par les quelques 300 participants à cette Université, cadre parfaitement avec la vision du Gouvernement local consistant à faire de l'ancienne Province Orientale le leader dans la finance du carbone forestier par la création d'un espace prometteur et innovateur par la mise en place d'un Programme Juridictionnel REDD+, a fait savoir M. MOMBI OPANA, Vice-Gouverneur de Province, à l'ouverture des travaux. Placé sous le haut patronage du Ministre de l'Environnement et Développement Durable, ce forum, organisé par l'Exécutif local, en collaboration avec la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) et l'Agence pour la Promotion de l'Environnement, Tourisme et Coopération au Développement Durable de la Province Orientale, sur financement du Programme FCPF de la Banque Mondiale et l'appui du Projet Forêts et Changement Climatique au Condo (FCCC) de l'Union Européenne, avait pour objectif d'accroître l'engagement et la participation active de l'ensemble des parties prenantes locales au processus REDD+.



Photo souvenir des participants à l'Université REDD+ Province Orientale - Photo CN-REDD

Des résolutions-clés

Du côté des organisateurs, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la tenue de ce forum a été une réussite à plus d'un titre.

« Réunir autant de participants en un temps record fût un grand défi pour nous. Mais notre plus grand motif de satisfaction réside surtout dans le fait qu'on a noté une participation très active de l'assistance dans les échanges qui ont eu lieu durant ces quatre jours de travaux », soutient M. Victor KABENGELE, Coordonnateur National de la CN-REDD. Guy KAJEMBA, du Groupe de Travail Climat REDD (GTCR/ société civile) affirme pour sa part qu'à la différence des Universités Internationales REDD+ (ndlr : 3 éditions déjà organisées à Kinshasa, 2010, 2011, 2014), les échanges engagés au cours de cette Université REDD+ de la Province Orientale ont été nourris par des « expériences réelles de terrain ». C'est cette dynamique qui a abouti à la formulation d'une recommandation clé qui préconise la mise en place d'un mécanisme interne d'imposition au niveau national afin d'alimenter le Fonds National REDD. Mais les participants ont aussi recommandé : (i) le développement des filières locales de transformation des sous-produits de l'exploitation industrielle du bois ; (ii) la prise en compte de l'exploitation illégale de bois d'œuvre comme cause directe de la déforestation ; (iii) la production d'un calendrier agricole dynamique aux changements climatiques et la mise en place des mécanismes d'accompagnement des communautés par des ingénieurs agronomes. Enfin, ils ont souhaité que la CN-REDD accompagne les nouvelles provinces (ndlr : à la suite du redécoupage territorial, la Province Orientale a été scindée en quatre provinces distinctes) dans l'élaboration d'un programme juridictionnel REDD+ interprovincial.



Vue globale des participants à la session d'ouverture de l'Université REDD+ de la Province Orientale - Photo CN-REDD

Un caractère spécial

Dans son mot d'ouverture, M. Alain Bussy, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et Développement Durable et représentant personnel de ce dernier, a rappelé le caractère spécial que revêtait ce forum à l'ère où la RDC vient d'achever sa phase de préparation au processus REDD+ pour entrer dans celle des investissements. Il a par la suite rappelé les avancées significatives qui ont abouti à la finalisation de cette phase de préparation, notamment : (a) la Stratégie Nationale REDD+, qui définit la vision gouvernementale sur le développement de la RDC sur la voie d'une économie verte à l'horizon 2035, conformément à la vision prônée par le Président de la République ; (b) le développement d'un Programme de Réduction d'Emissions (ER-Programme) de grande envergure dans la zone juridictionnelle de Mai-Ndombe, dans l'ancienne province de Bandundu, en vue de générer des crédits carbones, dont une partie sera vendue au Fonds Carbone de la Banque Mondiale. C'est d'ailleurs autour de ces avancées que se sont articulées les principales thématiques de ce forum, à savoir : (i) la stratégie-cadre nationale REDD+ et la finalisation de la phase de préparation à la REDD+, outre (ii) les enjeux de la gestion forestière et des investissements REDD+ dans la Province Orientale ainsi que (iii) les concepts de changements climatiques et la REDD+ sans oublier (iv) la communication et participation au processus REDD+.

Les changements climatiques et la REDD+ s'invitent dans l'enseignement

Le succès du processus national REDD passe aussi par l'appropriation durable des questions liées à la REDD+ et aux changements climatiques par les élèves congolais tant au niveau primaire que secondaire.



Les participants à l'atelier technique d'intégration des questions liées à la REDD+ et aux changements climatiques - Photo CN-REDD

C'est dans cette visée que le Ministère de l'Environnement et Développement Durable par le truchement de la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) ainsi que le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté (EPS-INC) ont organisé au jardin botanique de Kisantu (Kongo Central), du 03 au 07 août 2015 un atelier sur l'intégration des questions relatives aux changements climatiques, à la REDD+ et à l'Environnement dans le Programme National de l'Enseignement.

climatiques, la REDD+ et l'environnement.

Cet atelier technique avait pour but de consolider les résultats des différentes réunions amorcées depuis mars 2014 entre les experts de la CN-REDD et ceux du MEPS-INC.

Hormis les experts du Ministère de l'Environnement et Développement Durable et celui de l'EPS-INC, plusieurs spécialistes venus de diverses institutions ont pris part aux travaux, notamment l'ERAIFT, l'ISP, UNIKIN et les représentants de la société civile environnementale (GTCR), etc.

A l'issue de quatre jours des travaux, une architecture d'un Programme National d'Education Environnementale a été conçue en vue de sa prochaine validation par les autorités compétentes.

Prochaines étapes-clés

- Soumission du rapport final de l'atelier au MEDD et MEPS-INC
- Rédaction du contenu du nouveau Programme National d'Education Environnementale
- Atelier national de validation des contenus des nouveaux cours



Ouverture des travaux de l'atelier - Photo CN-REDD

Les organes techniques concernés des deux ministères (MEDD et MESP-INC), à savoir la Coordination Nationale REDD et la DIPROMAD avait amorcé depuis 2009 les discussions et les réflexions sur les stratégies d'intégration des questions relatives à la REDD+, aux changements climatiques et à l'Environnement dans le cursus de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu et ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route qui devra donner naissance à un ou plusieurs modules d'enseignements sur les changements

Atelier de conception du Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe (ER-Programme)



La Coordination Nationale REDD a organisé du 04 au 07 mai 2015, à Kinshasa, dans les locaux de la Banque Mondiale, l'atelier de conception du Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe (ER-Programme).

En vue de la signature d'une Convention Achat-Vente de Réduction des Emissions (CAVRE) entre la Banque Mondiale et le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), le développement d'un document de programme (ER-PD) nécessaire à cet effet, est en cours de conception.



Les participants à l'atelier durant les travaux - Photo CN-REDD

C'est dans ce cadre que la CN-REDD et ses partenaires, parties prenantes au programme RE de Mai-Ndombe (FCPF, PIF, WWF, WWC, MOABI, GTCR, etc.) , travaillent activement afin de produire un document de programme qui soit robuste, financièrement viable et susceptible de générer des performances et des bénéfices à la fois pour les populations, le gouvernement et les investisseurs privés.

Profitant de la mission du FCPF en RDC, cet atelier de 4

jours organisé par la CN-REDD a pu réunir autour d'une même table les différents partenaires au ER-Programme pour :

- présenter les premiers résultats et livrables clés pour la conception du programme (niveau de référence, stratégie d'intervention, arrangements institutionnels et financiers, etc.) ;
- discuter des questions transversales afin d'harmoniser la compréhension et les éléments de conception du programme
- discuter de certaines options clés pour avancer dans la conception du programme (exemple : partage des bénéfices, MRV, etc.)
- discuter des prochaines étapes pour finaliser le document ERPD
- rencontrer et présenter le programme à certains partenaires publics et privés intéressés par le programme (Permian Global, Rizwan, Forest Carbon Group, etc.)

L'étape ultime de la phase de conception est l'atelier national de validation de l'ERPD en janvier 2016 par l'ensemble de partenaires et parties prenantes à l'ER-Programme.

Ateliers de capitalisation REDD+ : les projets pilotes et initiatives REDD+ livrent leurs expériences

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, par le biais de la Coordination Nationale REDD+, a organisé, du 13 au 18 avril 2015, à Goma, un atelier de renforcement des capacités des porteurs des projets et initiatives REDD+ dans la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation axé sur les indicateurs stratégiques nationaux et la capitalisation d'expériences en la matière.



Les participants l'atelier de capitalisation de Goma durant les travaux - Photo CN-REDD

Cet atelier a réuni, pendant 4 jours, des délégués des institutions et services étatiques, des ONGI, des ONGD, des syndicats paysans, des CARG et des représentants du secteur privé qui mènent des actions dans l'un ou l'autre pilier de la stratégie REDD+.

Dans son mot d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Ministre provincial du Nord Kivu en charge de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, le Professeur Anselme KITAKYA, a, au nom de Son Excellence Monsieur de Gouverneur de Province empêché, rappelé l'objet de l'atelier, à savoir, le processus de renforcement des capacités des porteurs de projets et initiatives REDD+ dans la mise en œuvre d'un système de suivi – évaluation et capitalisation d'expériences en RDC, qui s'inscrit en ligne droite dans la recherche d'une méthodologie plus raffinée pour traduire les activités des piliers du cadre stratégique en résultats palpables et bénéfiques aux acteurs de la REDD+.

Ce qui, a soutenu le Ministre, permettra à la RDC de tirer les leçons des succès et échecs des réalisations en cours afin de mieux assurer le développement des futures interventions lors du déploiement de la phase d'investissement REDD+ au pays.

Ce mot de Son Excellence Monsieur le Ministre a ouvert la voie aux travaux proprement dits, marqués notamment par une série de présentations et d'échanges faits par différentes parties prenantes aux projets et initiatives REDD+ en cours de développement au Nord et Sud Kivu et au Maniema.

Dans son mot sur l'état d'avancement du processus REDD+, le Coordonnateur national, M. Victor KABENGELE a fixé l'auditoire sur le contexte ayant conduit à la REDD+ en RDC, la situation de la déforestation en RDC, ce qu'est la REDD+, le tournant décisif de la

REDD+ en RDC, les causes directes et indirectes de la déforestation et dégradation des forêts en RDC, les objectifs

de la REDD+, les 7 piliers de la stratégie REDD+, le déroulement du processus REDD+ en RDC, les 3 phases de la REDD+ en RDC, son état d'avancement, les mécanismes de financement de la REDD+, la situation du ER-PIN Maï-Ndombe et enfin les enjeux et perspectives.

S'agissant de la capitalisation des expériences REDD+ au Maniema et au Nord et Sud Kivu, des sessions en panel ont eu lieu sur les projets et initiatives REDD+.

A l'issue de cet atelier, les panélistes ont formulé un certain nombre de recommandation sur la mise en œuvre des sept piliers stratégiques du processus national REDD+ dont les plus urgentes sont :

- désigner, installer et équiper des points focaux REDD+ en province ;
- identifier et soutenir les grandes initiatives REDD+ ;
- assouplir les mécanismes du financement REDD+ ;
- appuyer le réseautage thématique de la REDD+ tout en respectant le genre à tous les niveaux ;
- systématiser l'éducation mésologique ;
- faire des études d'impact environnemental et social ;
- faire de la gestion durable des ressources naturelles un enjeu prioritaire des acteurs politiques ;
- introduire dans les programmes à tous les cycles d'enseignement, les notions de protection et gestion de l'environnement ;
- rechercher les financements ;
- mettre en place un réseau des acteurs des porteurs d'initiatives REDD+ afin d'appuyer les actions du Projet Pilote existant ;
- les porteurs des initiatives REDD+ devront se faire accompagner par un expert sur la REDD+ ;
- harmoniser les textes légaux inadéquats dans les domaines fonciers, Agriculture, Miniers, etc. ;
- promouvoir l'IEC par la constitution d'un réseau IEC au niveau de la Province ;
- constituer des Baseline pour tous les piliers.

Le succès du processus national REDD passe aussi par l'appropriation durable des questions liées à la REDD+ et aux changements climatiques des élèves congolais tant au niveau primaire que secondaire.

En République Démocratique du Congo, plus de 95% de l'énergie consommée par les ménages proviennent de la biomasse. Ceci a pour conséquences directes l'accroissement de la déforestation et de la dégradation des derniers lambeaux forestiers dans les terroirs villageois, le coût élevé de l'énergie, ainsi que la pollution accrue de l'air intérieur. Le côté positif de la filière bois énergie est qu'il contribue à la création d'emploi pour plus de 300 000 personnes,

et les taxes légaux. Cette situation est encore aggravée par le fait que les taxes formelles ne protègent pas de la tracasserie de tout genre, la filière étant prise d'assaut par différentes taxes informelles.



Charbonniers du plateau des Batékés en plein travail de carbonisation améliorée - Photo SNV

ce qui représente, plus de 20 fois le nombre de personnes travaillant dans le secteur forestier officiel du pays (J.Schure et al. 2011). Le bois énergie permet donc à des milliers des personnes de cuisiner, même si la biomasse transformée est utilisée de manière inefficace.

Le bois énergie n'est donc pas uniquement la source d'énergie des siècles passés, il le restera aussi pour les siècles à venir, par manque d'alternatives mobilisables rapidement à un coût abordable pour la majorité de la population. Avec l'accroissement de la population dans les grandes villes comme Kinshasa s'arrime à l'augmentation continue des besoins en bois énergie. Ce besoin de grande production de bois énergie pose le sacre du prélèvement non durable des ressources forestières. Le secteur bois énergie n'étant pas régulé, d'importantes pertes sont enregistrées par l'Etat congolais, suite aux taxes informelles et occultes coutant moins chères que les permis

Un projet de production durable du bois énergie

Afin de réguler la filière bois énergie et d'injecter une durabilité dans les démarches, la SNV a développé une approche pour la promotion d'une chaîne de valeurs du bois énergie compatible à la REDD+. En conformité avec les orientations nationales de réduction de la pauvreté, l'atteinte des Objectifs du Millénaire du Développement, la Stratégie-cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo ainsi que la stratégie «énergie durable pour tous », la SNV développe depuis 2014, dans le plateau de Bateke, le projet Charbon durable, pour un financement du Ministère Hollandais des Affaires Etrangères.



Charbonniers du plateau des Batékés lors d'une formation sur la carbonisation améliorée - Photo SNV



Les charbonniers du plateau des Batékés lors de la phase pratique de la formation sur la carbonisation améliorée

Celui-ci vise le développement, dans les zones productrices de charbon de bois, d'une filière viable sur le plan environnemental et commercial.

Le projet poursuit l'introduction de la durabilité, de la production à la commercialisation du charbon de bois, à travers le développement de trois modules que sont :

- la création d'un standard de charbon durable et l'appui techniques aux charbonniers ;
- la création d'un réseau de distribution et de promotion du charbon durable à Kinshasa ;
- la contribution à la formalisation, à la régulation du secteur bois énergie et à la création d'un cadre habilitant.

Les interventions du projet

L'expérience de la SNV au Plateau de Bateke consistait à réduire la déforestation et la dégradation, tout en améliorant le revenu et les conditions de vie des populations rurales, à travers le développement d'une filière de charbon durable. Le projet a 3 objectifs principaux :

1. améliorer l'efficacité de la production de bois énergie dans les villages cibles et réduire son impact sur la déforestation par un renforcement de capacités techniques et administratives, et la mise en place d'outils de suivi ;
2. développer un réseau de transport du bois énergie ainsi produit pour faciliter la distribution et la commercialisation de ce produit ;
3. contribuer à la formalisation du secteur bois énergie dans la Province Kinshasa par la création d'un standard de charbon durable et le soutien au développement de mesures fiscales encourageant les pratiques durables et décourageant celles dommageables pour l'environnement.

Les résultats du projet

- La création de 10 coopératives (officiellement reconnues) de producteurs de charbon dans les villages dont Impuru, Mutiene, Duale Bolingo, Impo, Yolo, Inziolo, Mampu, Mfumu Nketo.
- Sur l'ensemble de 10 coopératives, 350 producteurs de charbon sont renforcés en capacités tant

techniques qu'organisationnelles. Les techniques de carbonisation améliorées sont vulgarisées dans les villages.

- Six coopératives disposent des Plan Simples de Gestion de la ressource en bois énergie et appliquent des assiettes annuelles de coupe par membre de la coopérative.
- Le charbon durable est lancé sur le marché avec des emballages appropriés (forte demande).
- Les transporteurs de charbon durable sont structurés.
- Le texte de lois fixant les taux et les modalités de perception des taxes relatives à l'exploitation et à la commercialisation du bois de feu et de carbonisation est adopté avec la participation des charbonniers

A la lecture des interventions du projet Charbon durable mis en œuvre par la SNV et ses partenaires sur le Plateau des Batéké, quelques enseignements méritent d'être soulignés. Le bois énergie permet à la population de Kinshasa de cuisiner et cette situation va continuer ; la filière bois-énergie est un vecteur de création d'emploi et de générateur de revenu en particulier dans les zones rurales. La filière bois énergie, telle qu'elle fonctionne actuellement, est à l'origine des nombreux problèmes dont la déforestation, la pauvreté des acteurs, les faibles revenus pour l'État en termes de perception des taxes. Cependant, le bois énergie continuera à jouer un rôle important dans l'avenir et des solutions existent pour transformer les filières bois énergies en des filières durables qui contribuent à la reforestation du pays, au développement socio-économique des communautés rurales et au bien-être des utilisateurs. Ces solutions sont maintenant mures et peuvent et doivent être mise à l'échelle.

Jean Jacques BAMBUTA

Conseiller en Energie Renouvelable
SNV/RDC

Une pensée pieuse pour l'Expert Théodore TEMBO

Le 27 mai 2015 en début d'après-midi, la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) était frappée de plein fouet par la perte brutale d'un de ses Experts. Il s'agit de Théodore TEMBO NSUELA, Expert en charge du déploiement du processus national REDD.



Théodore TEMBO NSUELA (1952-2015) - Photo CN-REDD

Mais qui était **Théodore TEMBO** ?

Theodore Nsuela Tembo est né le 19 Novembre 1952, à Makungu-Lengi dans la province du Kongo Central (Ex-Bas-Congo) ; il était marié et père de cinq enfants.

Il était ingénieur forestier A0 en Génie Forestier de l'Université Laval, Québec, Canada (1979). Il avait obtenu son graduat en agronomie à IFA Yangambi (UNIKIS) en 1976. Il a consacré 25 ans de sa vie au service du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

Le Chef des Points Focaux Provinciaux (PFP) était un travailleur consciencieux avec un parcours professionnel respectable :

2011 – 2013 : il été au Maniema pour le compte du MECNT au projet de GIZ, Filière Bois / Chaines de Valeurs Provinces Sud Kivu et Maniema ;

2008 - 2010 : il a été au compte de MECNT à la FAO au projet de développement et mise de la foresterie communautaire ;

2005 - 2009 : il a travaillé pour le compte de l'Initiative du Bassin du Nil (Nile Basin Initiative), au projet Pilote de Pêche des Lacs Edouard et Albert.

2001 à 2005 : il a été Coordinateur Provincial de l'Environnement et Conservation de la Nature en Province du Bas Congo,

1997 à 1998 : il a été au programme de relance de la sécurité alimentaire au PNUD ;

1984 à 1992 : il a fait la Guinée au PNUD, pour la mise en œuvre du Projet d'Aménagement des Bassins Versants du Fouta Djallon.

Le personnel de la Coordination Nationale REDD retient de l'Expert TEMBO des valeurs professionnelles, sociales et morales de haute facture qui faisaient de lui un collaborateur d'exception.

Arrêt sur image : «Conférence de presse donnée par Le Ministre Bienvenu LIYOTA à l'occasion de la transmission de la Contribution Prévüe Déterminée au Niveau National (CPDN) au bureau de la COP21 de Paris



Coordination Nationale REDD - MEDD

Adresse : Concession COTEX, Commune de Ngaliema, Kinshasa
Tél: (+243) 99 99 95 462 - (+243) 81 00 00 819 - (+243) 81 35 67 842
E-mail: iec.cnreed@gmail.com / cnredd.rdc@gmail.com



CN REDD/République démocratique du congo



CN REDD_RDC

copyright Photo bannière:

Programme Biodiversité et Forêts (PBF), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH / Frank Ribas (GIZ)

